



État des lieux nickel problemement avec notaire + locapass

Par **2005pesquet**, le **27/02/2009** à **13:24**

bonjour, que puis-je faire ? voici mon problème

J'étais locataire d'une maison pendant 5 ans, j'ai bénéficié de locapass.

Lors du départ, état des lieux nickel, signé par tout le monde : locataire, propriétaire et agent notarié. RAS

15 jours plus tard, le propriétaire proteste, nous lui avons volé une parabole, la toiture est endommagée parcequ'on a repris notre parabole et le terrain est en mauvais état...

(informations éronées, la parabole était à nous depuis le départ) Le proprio donne des devis au notaire.

479 euros pour le terrain par un paysagiste... Nous contestons les devis. mais le notaire accepte les requettes du proprio ce qui fait que locapass récupère 300 euros au lieu de 900!!! nous sommes totalement impuissant car tout s'est fait dans notre dos, aucune communication du notaire. que peut-on faire merci

Par **sacha06**, le **27/02/2009** à **13:44**

bonjour,

je ne suis pas juriste, mais le constat des lieux est très important, si il a été signé par toutes les parties concernées, vous êtes couverts et le propriétaire ne peut pas contester le constat des lieux. Il aurait dû le faire en temps voulu, une fois que le constat des lieux a été signé, il ne peut le contester. Faire un courrier au notaire en A/R en lui notifiant qu'un constat des lieux a été fait et signé par toutes les parties et que si vous n'obtenez pas gain de cause vous s'aisirez le

Conseil de l'Ordre des Notaires et entamez une procédure devant les autorités compétentes .

Par **2005pesquet**, le **17/04/2009** à **15:22**

bonjour, mon probleme persiste, l'agence a transmis mon courrier au proprio mais pas de nouvelle, que puis-je faire? merci

Par **sacha06**, le **17/04/2009** à **15:37**

Bonjour,

Vous avez envoyé un courrier en A/R comme suggéré la dernière fois ?

Par **2005pesquet**, le **17/04/2009** à **16:38**

oui, tout a fait. le notaire en a accusé réception, au bout de 15 jours, il m'a notifié que ma demande était transmise au proprio...et pas de nouvelle!

Par **sacha06**, le **18/04/2009** à **22:47**

Bonjour

Vous avez fait ce qui fallait maintenant attendez et s'il veut vous mettre en procédure vous êtes dans vos droits vous risquez rien ne soyez pas intimidé il perdra bon courage et n'hésitez pas à me tenir informé

Cordialement

Par **2005pesquet**, le **23/04/2009** à **20:46**

voici les nouvelles fraîches, le proprio a contacté son avocat et veut faire une procédure au notaire pour ne pas avoir à faire un bon état des lieux. alors j'attends et je transmets mon dossier à l'aide juridique de mon assurance. @+